

-----  
CABINET  
-----

Arrêté n°

6576

-----  
/MSP-CAB.

portant rectificatif de l'arrêté n°25583 du 20 octobre 2022 portant nomination de la cheffe du département de la prévention et de la prise en charge thérapeutique au programme national de santé mentale

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION,**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2009-402 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de la santé et de la population ;

Vu le décret n° 2018-286 du 2 juillet 2018 portant organisation du ministère de la santé et de la population ;

Vu le décret n° 2019-226 du 13 août 2019 portant création, attribution et organisation du programme national de santé mentale ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

**ARRETE :**

**Article premier :** L'arrêté n° n°25583 du 20 octobre 2022 susvisé est rectifié, en ce qui concerne le nom et les prénoms, ainsi qu'il suit :

Au lieu :

- BOURANGAN AMPELE Elegie Confidences ;

Lire :

- BOURANGON AMPELE Elegie Confidences.

Le reste sans changement

**Article 2 :** Le présent arrêté qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 27 mai 2023



Gilbert MOKOKI -